

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

CI-DEVANT.

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 31 JUILLET 1830. N^o. 4.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

DANS le cours de l'année 1764, il fut convoqué à Québec une assemblée de délégués de toutes les paroisses de la province. Mais comme les sermens qu'on exigeait qu'ils prêtassent, avant de pouvoir délibérer et opiner, répugnaient à la religion qu'ils professaient, cette assemblée de notables n'eût aucun résultat.

Un fait qui semblerait être d'une nature privée, mais qui est devenu historique par les discussions légales auxquelles il donna lieu, et par la correspondance qui s'en suivit entre le gouvernement de la métropole et celui de la colonie, et qui nous fournit un échantillon de la conduite du militaire et de l'état de la société à cette époque, c'est l'assassinat commis sur la personne de Mr. Thomas WALKER, négociant et magistrat de Montréal. Voici ce qui paraît avoir donné lieu à cet attentat, et les circonstances qui l'accompagnèrent.

En conséquence d'un ordre du général Murray, une partie des troupes était logée chez les particuliers. Le capitaine (ensuite le juge) FRASER, appelé ailleurs, ayant laissé le logement qu'il occupait, le capitaine PAYNE s'installa à sa place, quoi qu'il le propriétaire l'eût loué à un citoyen. A une assemblée de des magistrats, où se trouvait Mr. Walker, ce propriétaire obtint un *warrant* ou ordre de déguerpir, au capitaine Payne, qui, sur son refus d'obéir, fut mis en prison. Cet officier obtint, quelques jours après du juge en chef, un ordre d'*habeas corpus*, et fut mis en liberté. Mais la résolution fut prise (par lui-même ou par ses amis) de punir Mr. Walker, qu'on croyait avoir eu le plus de part à l'ordre de déguerpir et à l'emprisonnement.

TOME I. N^o. 4.

sonnement. Le 6 Décembre (1764) à 9 heures du soir, comme Mr. et Mme. Walker étaient à souper dans leur salle d'entrée, il se fit à leur porte un bruit comme de plusieurs personnes qui se pressaient pour entrer. Croyant que c'étaient des gens qui voulaient voir Mr. Walker pour quelque affaire de police, Mme. Walker leur cria d'entrer ; mais ayant apperçu, à travers le vitrage de la porte, un nombre de figures masquées ou noircies, qui s'élevaient les unes au-dessus des autres, elle cria au meurtre, en ajoutant que c'était l'armée qui venait se venger. Comme Mr. Walker se levait aux cris que faisait sa femme, les assassins entrèrent, et il reçut sur le devant de la tête un coup de sabre, qui lui fit une blessure de cinq pouces de longueur. Il s'efforça de gagner la chambre où étaient ses armes, mais il reçut tant de coups qu'il fut contraint de se jeter presque sans connaissance dans une chaise à bras, qui se trouvait dans un coin de la salle. Pourtant la crainte d'une mort prochaine et affreuse lui donna la force de se défendre encore contre ses assaillants ; mais un dernier coup l'étendit à terre ; un des assassins lui coupa une partie de l'oreille droite, en voulant lui couper la gorge, et ils l'auraient sûrement laissé mort, si s'apercevant que l'alarme se répandait dans le voisinage, ils n'eussent jugé à propos de s'enfuir. Quoique les habitans tant des villes que des campagnes eussent déjà éprouvé plusieurs insultes graves de la part du militaire, ce dernier attentat répandit la terreur et l'inquiétude dans toute la province. Les citoyens de Montréal surtout n'osèrent plus se montrer dans les rues et les places publiques, ni voyager, sans armes, et toutes les fois qu'un soldat entra dans une boutique pour y acheter quelque effet, on lui présentait un pistolet, pour empêcher qu'il ne commît quelque outrage. Le gouverneur offrit une récompense de deux cents guinées à quiconque ferait connaître les coupables.

Un nombre d'officiers et de citoyens soupçonnés d'être les principaux auteurs ou les complices de cet assassinat, furent appréhendés et emprisonnés. La demande qu'ils firent d'être élargis sous cautionnement fut rejetée. Sur quoi, leurs confrères en corps adressèrent au gouverneur un mémoire où ils le priaient d'user de son autorité pour adoucir en faveur des prisonniers la rigueur de la loi, s'offrant d'être cautions pour leur apparition en cour et pour la sûreté de Mr. Walker et de sa famille, s'ils étaient élargis. Le gouverneur leur fit réponse que le juge en chef ayant refusé de recevoir les prévenus à caution, il ne lui était pas permis d'intervenir dans l'affaire. Il ajouta qu'il croyait devoir dire aux memorialistes qu'il ne pouvait que les blâmer d'avoir ainsi tenté en nombre d'interrompre la libre cours de la justice, et de s'être rendus en corps

auprès de lui, dans l'espoir de le faire dévier de la route de son devoir.

Ce que la justice ne permettait pas de faire, le force ouverte l'effectua, au moins en partie : il y eut une espèce d'émeute ; plusieurs des prévenus furent tirés de prison par leurs amis : les uns et les autres, du moins ceux qu'on put appréhender, furent jugés par une cour d'Oyer & Terminer sommée aux Trois-Rivières par le gouverneur : mais soit que ce ne fussent pas les véritables coupables, soit que les preuves manquassent contre eux, ils furent tous acquittés.

Dès le commencement de 1765, le général Murray reçut (*) l'ordre de se préparer à retourner en Angleterre, pour y donner un exposé clair et complet de l'état de la province, de la nature et de l'étendue des désordres qui y avaient eu lieu, et de sa conduite et de ses procédés dans l'administration du gouvernement." "La protection décidée dont ce digne militaire honorait ouvertement les Canadiens, dit M. Du Calvet, lui valut la perte de son gouvernement." Il paraît qu'il était aussi accusé (par les émigrés bretons) de se montrer trop indulgent sur la conduite des gens de guerre. Quoiqu'il en soit, la première démarche que fit le général Murray pour arriver en Angleterre prêt à répondre aux questions qu'on pourrait lui faire sur l'état de la province, fut d'en faire faire le recensement. Il se trouva, d'après la lettre de ce gouverneur aux lords du Commerce et des Plantations, que la province de Québec contenait, en 1765, cent dix paroisses, sans y comprendre les villes de Québec et de Montréal. Ces paroisses contenaient 9,722 maisons, et 54,575 habitans, occupant 955,75½ arpens de terre en culture. Ils semèrent en 1765, 180,300 minots de grains; et ils possédaient, cette même année, 12,546 bœufs, 22,724 vaches, 15,039 jeunes bêtes à cornes, 27,064 moutons, 28,976 cochons, et 12,757 chevaux. Les villes de Québec et de Montréal contenaient environ 14,700 habitans. Le nombre des sauvages, professant la religion catholique et demeurant dans les limites de la province, était de 7,400; de sorte que la population entière de la province, en n'y comprenant pas les troupes réglées, était de 76,275 âmes. Il n'y avait que dix-neuf familles protestantes dans les paroisses de la campagne, et le nombre des habitans anglais ne se montait pas en tout à plus de cinq cents.

Il est à croire que ce recensement fut très incomplet, surtout quant à la population des paroisses de la campagne. Voici ce qu'en dit en substance un écrivain moderne.

(*) Par une lettre du Secrétaire d'État Conway, en date du 21 Mars 1764.

“D’après le recensement du général Murray, la population de 1768 était de beaucoup inférieure à celle de 1758, telle que rapportée par M. HERIOT, dans un ouvrage récent. Cet écrivain dit que le nombre des habitans blancs du Canada, en 1758, était de 91,000, sans y comprendre les troupes réglées, qui étaient augmentées ou diminuées selon que les circonstances ou les besoins du pays pouvaient l’exiger; que les sauvages domiciliés, et assemblés dans des villages, en différentes parties de la province, étaient au nombre de 16,000 environ, et que la population de Québec était à peu près de 8,000 âmes. Si les sauvages et les habitans de Québec ne sont pas compris dans le premier nombre (de 91,000, et l’on a droit de supposer que les sauvages au moins n’y sont pas compris, puisque M. Heriot compte 91,000 blancs), la population totale aurait été de 115,000 âmes; ou au moins de 107,000 en n’ajoutant que le nombre de 16,000 sauvages à celui de 91,000 Français ou Canadiens. J’ignore où M. Heriot a puisé ses renseignemens; mais s’il est bien fondé, la population du Canada avait décré de 30,000 âmes au moins, de 1758 à 1765, c’est à dire dans l’espace de sept années seulement.”

La guerre et l’émigration en France, après la conquête, avaient diminué la population du Canada de quelques milliers d’individus; mais la principale raison de la grande différence entre les résultats des deux recensemens dont on vient de parler, c’est que le premier fut complet et général, et que le dernier ne s’étendit, très-probablement, qu’à ce qu’on appelle présentement le Bas-Canada; et que les habitans du Détroit, et les Canadiens, répandus en assez grand nombre dans les postes ou les stations de commerce des quartiers du nord et de l’ouest, n’y furent point inclus. (A Continuer.)

LES ANIMALCULES.

Extrait des “Entretiens d’une Mère avec ses deux Filles.”

Mme. DIMSDALE.—Je vous ai promis, mes chers enfans, de vous témoigner de quelque manière ma satisfaction, lorsque vous auriez contracté l’habitude de vous lever aussitôt qu’on vous appelle; et de vous habiller en moins d’un quart d’heure. C’est pour cela que je me suis procuré un microscope d’une confection plus parfaite que l’autre, à l’aide duquel vous pourrez observer les individus les plus petits qu’il soit possible d’appercevoir dans le règne animal. Remarquez bien que je dis les plus petits qu’il soit possible d’appercevoir, et non pas les plus petits qui existent: ce serait une assertion que je n’oserais prendre sur moi

d'avancer, attendu qu'il peut fort bien y en avoir qui, par leur extrême petitesse, échappent à notre vue. Toute l'industrie humaine n'a encore pu parvenir à composer un verre capable d'embrasser le *grand* et le *petit* de la nature. Cependant la découverte du télescope et du microscope nous ayant conduits à celle de plusieurs étoiles et de plusieurs espèces d'insectes, dont nous ne soupçonnions pas même l'existence, il serait possible que portés à un plus haut degré de perfection, ces instrumens nous en fissent, dans la suite, appercevoir de nouveaux. Mais il faut que je songe à remplir ma promesse : passez dans le cabinet, et prêtez attention aux objets que je vais vous montrer.

Bien des raisons nous portent à croire que chaque partie de la nature renferme des êtres vivants, et plusieurs philosophes en ont fait l'expérience. Ils en ont trouvé dans l'air et sur la terre ; mais un plus grand nombre s'est présenté à leurs yeux quand ils ont examiné les liquides ; par la raison sans doute que cet élément se prête d'avantage à l'observation, par la propriété qu'il a d'être transparent et de servir de conducteur aux rayons visuels. Voici quelques gouttes d'une eau fangeuse que j'ai recueillie dans un fossé ; nous allons en faire l'examen : mettons-en une goutte dans le microscope ; vous allez me dire ce que vous voyez.

LUCIE.—J'aperçois quelque chose de semblable à un petit ver coupé en divers anneaux, qui va en se recourbant aux deux extrémités ; il est vert, et presque transparent. Ah ! le voilà qui se remue ; il reste fixe sur l'une de ses extrémités, tandis que l'autre s'agit en divers sens ; mais je ne sais quelle est la tête ou la queue, car on n'y distingue point d'yeux.

Mme. DIMSDALE.—Cet insecte est appelé *délié*, à cause de sa forme. Quelque soit la grandeur que lui prête le microscope, il est en effet si petit, qu'un espace d'un pouce carré suffit pour en contenir un million. Ils paraissent s'éviter mutuellement les uns les autres, et ne pas aimer à vivre en société. Cependant en voilà dans ce bocal qui se forment en corps régulier, et montent à la surface, où ils prennent une teinte bleu d'azur. Ils descendent maintenant, et ne forment plus qu'une seule compagnie. Mais quels sont ceux qui s'efforcent de gagner le haut du vase ? C'est encore une armée composée de plusieurs millions de ces insectes. Observons comme leurs mouvemens sont lents ! Mais voilà ceux du bas, qui se séparent : pourquoi cela ? C'est pour faire place à ceux du haut, qui s'avancent et désirent passer au milieu d'eux ; preuve qu'ils ne sont pas entièrement dépourvus d'intelligence. Ce fut à Norwich, dans les fossés d'un vieux château, que l'on fit la première découverte de ces insectes. Ils en couvraient le

fond à plus d'un pied de hauteur, et formaient une espèce de vase de couleur verdâtre. Je vous laisse à juger à quel nombre prodigieux pouvait s'élever cette multitude, puisque ce simple bocal en renferme une quantité innombrable.

EMILIE.—Je présume, maman, que tu vas nous montrer quelque autre chose.

Mme. DIMSDALE.—Jalouse de satisfaire une aussi louable curiosité, je me suis procuré plusieurs liquides dans lesquels nous trouverons autant d'animaux différents. Remarquez dans ce verre cette tumeur glutineuse qui s'échappe des fleurs qui sont dans l'eau pour venir s'attacher aux parois du vase. Si j'en prends sur la pointe d'un canif, je suis sûre qu'en la délayant dans une goutte d'eau, elle nous donnera une quantité d'insectes protégés.

LUCIE.—Est-ce que c'est là le nom qu'on leur donne ?

Mme. DIMSDALE.—Oui, ma fille, à cause de la facilité qu'ils ont de changer de forme à chaque instant. Si vous regardez à travers le microscope, vous en verrez qui nagent avec une facilité singulière, tantôt, allongeant leur cou en avant, tantôt le recourbant comme celui d'un cygne, et quelquefois le rentrant de manière à ne laisser voir à sa naissance qu'une forme circulaire semblable à une roue.

Voici maintenant un autre objet à observer : c'est de l'eau de pluie recueillie dans une gouttière de plomb, où elle a séjourné plusieurs jours ; vous y pouvez voir un animal extrêmement curieux ; on l'appelle *vorticelle*. Cet animal, quoique ne donnant aucun signe de vie hors de l'eau, ne laisse pas de vivre l'espace de plusieurs mois, lorsqu'on le tient à l'humidité. J'en ai conservé quelques uns que je vais mettre dans un vase. D'abord ils ne paraîtront que comme des points inanimés ; mais au bout d'une demi-heure, vous commencerez à appercevoir un léger mouvement ; insensiblement ils prendront une forme ronde et allongée, jusqu'à qu'ils se présentent sous celle de vers : alors ils déploieront leurs roues, qui sont des espèces de poils disposés en cercle, et ils se mettront à nager avec précipitation, à la recherche de leur nourriture ; ou bien, sans changer de place, ils feront mouvoir leurs roues de manière à l'attirer à eux.

EMILIE.—Je vois en effet dans l'eau d'autres insectes plus petits que le vorticelle, et qui vraisemblablement lui servent de pâture. Mais quelle est cette espèce d'anneaux qu'il a sur la tête, immédiatement au-dessus de la bouche ?

Mme. DIMSDALE.—Suivant quelques philosophes, c'est le siège du cerveau.

EMILIE.—Je présume que cette pulsation qui a lieu à la par-

de supérieure du corps est celle du cœur ; au-dessous j'aperçois les intestins, qui sont entrelacés d'une manière curieuse.

Mme. DIMSDALE.—Les petits provenant de ces espèces sont renfermés, jusqu'au moment de leur naissance, dans une poche que la femelle a sous le ventre. Ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés au point de se suffire à eux-mêmes, qu'ils essaient de rompre cette enveloppe, dont la mère elle-même les aide à se dégager. Ils deviennent alors des ennemis terribles de la puce d'eau, qui est un insecte un peu moins gros que la puce commune ; cinq ou six d'entr'eux s'attachent à ses écailles ou à ses cornes, et lui font endurer de cruels tourmens, sans qu'elle puisse venir à bout de s'en débarrasser.—Mais voyons dans ce vase, où j'ai fait mettre une lentille sauvage, si nous n'apercevrons pas quelques fleurs-cloches, ou comme d'autres l'appellent, le polype emplumé. Ces animaux se réunissent, et vivent en société dans une espèce de case formée d'une substance glaireuse qui, dans l'eau, ressemble à une cloche dont la partie évasée serait tournée vers le haut. Ces cloches ont à peu près la dimension d'une moitié de groseille (gadelle), et sont transparentes, ce qui permet de distinguer clairement les mouvemens de leurs habitans. Elles paraissent divisées en plusieurs compartimens dans chacun desquels est logé un insecte ; chaque division n'a d'ouverture que juste ce qu'il faut pour laisser passer la tête et une partie du corps de l'animal, celui-ci ne quittant jamais entièrement sa case, et quelquefois s'y renfermant en entier, lorsqu'une violente secousse lui présage quelque danger. Outre cette faculté de se mouvoir en particulier, ils ont encore celle d'agir en corps et de porter leur habitation d'un lieu à un autre. On en trouve quelquefois qui se tiennent droit, et d'autres dont la partie supérieure s'incline vers sa base. Le nombre de ces insectes, qui vivent ainsi en communauté, ne passe jamais quinze ; et s'il arrive qu'ils se multiplient au-delà, la cloche se divise perpendiculairement, et forme deux républiques distinctes absolument indépendantes.

LUCIE.—J'aimerais à voir un de ces insectes séparément.

Mme. DIMSDALE.—En voici un placé sous le microscope ; dites-moi ce que vous y voyez.

LUCIE.—Il a sur la tête plusieurs filamens, une quarantaine environ, qui se développent en forme de fer à cheval.

Mme. DIMSDALE.—Ces filamens sont autant de bras qu'il dirige à volonté, et dont il se sert pour établir dans l'eau un courant qui porte à sa bouche une infinité de petits insectes parmi lesquels il fait un choix. Il y en a qu'il avale, et d'autres qu'il rejette, en donnant à l'eau une direction contraire.—Je vais maintenant vous montrer un polype globule, ainsi

nommé à cause de sa forme, qui ressemble à celle d'une boule, sans que rien n'y indique ni tête, ni queue, ni nageoires.

EMILIE.—Cependant il se meut dans tous les sens, à droite, à gauche; tantôt tournant sur lui-même comme une boule, tantôt se roulant et déroulant comme une corde, et quelquefois précipitant, quelquefois relentissant ses mouvemens.

M^{me}. DIMSDALE.—Voici une autre espèce de ces mêmes animalcules. Ils habitent de petites cases en forme de tubes, composées d'une matière sablonneuse, et unies entr'elles comme des morceaux de corail. Ce sont des vers formés de plusieurs anneaux que l'animal a le pouvoir d'étendre ou de contracter à volonté. Sa tête est garnie d'un double rang de bras disposés dans un ordre régulier, et qui vraisemblablement lui servent à porter sa nourriture à la bouche. Mais prenons maintenant cette pâte, qu'on a laissé fermenter pendant quelques jours. N'y appercevez-vous pas un mouvement général qui fait présumer qu'il est peuplé d'êtres vivants?

EMILIE.—Pour nous en assurer nous n'avons qu'à la soumettre au microscope.

M^{me}. DIMSDALE.—Vous pouvez distinguer maintenant la vacuité de leurs mouvemens. Ce sont des animalcules semblables à ceux que l'on voit en si grand nombre dans le vinaigre. Plusieurs expériences ont été faites à ce sujet par des naturalistes distingués, et tous ont prétendu avoir trouvé des animalcules dans les substances même les plus mortes en apparence.

ANECDOTES ET BONS-MOTS.

STILLINGERLT, un des plus grands prédicateurs anglais du dix-septième siècle, lisait toujours ses sermons devant le roi Charles II; quoique d'ailleurs il prêchât de mémoire. Le roi lui en demandant un jour la raison, il lui répondit, "que devant un auditoire si grand, si majestueux, où surtout la présence d'un si grand roi faisait sur lui une vive impression, il n'osait se fier à sa mémoire." Charles fut satisfait de cette réponse. "Mais, ajouta le prédicateur, votre majesté voudrait-elle me permettre aussi une question? Pourquoi lit-elle ses discours au parlement? Elle n'a pas les mêmes motifs que moi." "Vous avez raison, docteur, répliqua le roi; votre question est fort juste, et ma réponse ne le sera pas moins; c'est que j'ai été mandé à mes auditeurs tant d'argent et si souvent, que je suis parvenu à en avoir honte, et de les regarder en face!"

Une personne parlant d'un prédicateur de qui elle avait ex-

tendu le sermon de fort loin. "Il m'a, dit-elle, parlé de la main, et je l'ai écouté de mes yeux."

HENRI ETIENNE parle d'un juge de son temps qui n'avait qu'une formule en matière de procès criminel. Si le prisonnier était vieux ; "Pendez, pendez, disait-il ; il en a bien fait d'autres." S'il était jeune : "Pendez, pendez, il en ferait bien d'autres."

Un mauvais payeur passa une obligation payable à sa volonté. Assigné devant le juge pour l'acquitter, il soutint que sa volonté n'était pas encore venue. "Eh bien, dit le juge, qu'on le mette en prison jusqu'à ce qu'elle vienne." Elle arriva dans le moment.

Un médecin, grand amateur du billard, se moquait souvent d'un de ses confrères qui savait à peine toucher. Un jour passant devant un cimetière, il aperçut deux convois qui s'y rendaient, et s'informant du nom des défunts, il apprit qu'ils avaient été traités par son confrère : "Pour le coup, dit-il, je suis forcé de baisser pavillon devant lui ; le confrère a ceram-bolé."

Le célèbre docteur DUMOULIN étant à l'agonie, et environné de plusieurs de ses confrères, qui déploraient sa perte, leur dit : "Messieurs, je laisse après moi, trois grands médecins ; et, pressé par eux de les nommer, parcequ'ils croyaient tous être un des trois, il répondit : *l'eau, l'exercice et la diète.*"

Un prélat allemand avait parmi ses subordonnés, un prêtre qui avait l'habitude de mêler à toutes ses phrases cette locution latine ; *distinguo* (je distingue.) Un jour, dans une société nombreuse, le prélat voulant s'en amuser, lui demanda : "Monsieur l'abbé, pourrait-on, en cas d'urgence, baptiser avec du bouillon ?—*Distinguo*, répondit-il aussitôt : Non pas avec celui qui sort de votre cuisine, monseigneur, mais fort bien avec celui de l'hôpital que vous administrez."

Le successeur de M. de Vendôme, dans un gouvernement de province, accepta la bourse de mille louis qui lui fut présentée selon l'usage et pour la forme, à son entrée. "Mais, lui dirent les magistrats, votre prédécesseur l'avait refusée.—Oh ! répliqua le nouveau gouverneur, ce M. de Vendôme était un homme inimitable."

Un bourgeois, grand nouvelliste, entendait et écoutait très assidument un abbé, grand ennemi des Anglais, qui, dans le jardin du Luxembourg, ne cessait de déclamer contre eux et de dire qu'il fallait lever trente mille hommes, embarquer trente mille hommes, débarquer trente mille hommes, pour prendre la ville de Londres. Le bourgeois tombe malade, fait son testament sur lequel il mit ; "Je lègue à l'abbé *Trente-mille-*

hommes douze cents livres de rente ; je ne le connais pas sous un autre nom, mais c'est un excellent citoyen." Sur la déposition de plusieurs témoins, qui attestèrent que tel était le surnom de l'abbé qui fréquentait le Luxembourg, on le mit en possession du legs.

Un particulier jouant au piquet avec un chevalier d'industrie, l'avertit qu'il marquait 55 lorsqu'il n'avait que 45. "Excusez, dit le chevalier, je me trompais.—Pardonnez-moi, lui répartit le particulier, ce n'est pas vous que vous trompiez."

Un musicien un peu ivrogne conseillait à un de ses amis d'apprendre la musique. "Ah ! mon ami, répondit l'autre, je ne suis que trop adonné au vin."

Un ami de l'infortuné ROUCHER, guillotiné sous ROBESPIERRE, lui ayant dit qu'il se proposait de rédiger un jour un recueil de bons-mots, "Faites, lui répartit l'auteur du poëme des *Mois*, que ce soit un véritable grenier à sel."

Chirurgie Arabe.—Les Arabes se plaignent fréquemment d'obstructions et de crudités dans l'estomac. On suppose que l'usage où ils sont de boire constamment du lait de chameau est chez-eux la cause de cette maladie ; et ils en souffriraient encore davantage, si ce n'était des qualités purgatives de l'eau saumâtre qu'ils boivent. Dans ces cas, et dans les attaques de rhumatisme, le seul moyen de guérison auquel ils ont recours, c'est de bruler la peau avec un fer rouge tout autour du siège de la douleur. J'ai vu, dit BURKHARDT, des individus dont le corps était couvert des marques d'opérations semblables ; et il est certain que cette méthode a souvent des résultats heureux. Au lieu de bruler simplement la peau entre deux doigts, ils la percent avec un fer rouge aiguisé, et passent un fil à travers, de manière à faciliter la suppuration. Au lieu de fer, ils se servent quelquefois du bois de sindian, espèce de chêne qui croît en abondance sur les montagnes de Belkaa. Ils frottent une branche de cet arbre (qui est très sec et très dur,) sur une menle, jusqu'à ce qu'elle devienne brulante, et l'appliquent au corps du malade, de la même manière que le fer dont on vient de parler.

Substitut pour le Quinquina.—Mr. MAGENDIE a fait un rapport à l'Académie des Sciences sur un mémoire de Mr. LEROUX, Apothicaire de Vitry-le-Français, qui a découvert dans l'écorce du saule un principe cristallin, qu'il appelle *Salicine*, et auquel il attribue des qualités fébrifuges très remarquables.—Depuis long-temps on désirait trouver dans une plante indigène un substitut efficace pour le quinquina, que son haut prix met hors de la portée de la classe pauvre. Mr. Magendie rapporte un grand nombre d'expériences qui démontrent claire-

ment que la salicine possède la vertu fébrifuge à un haut degré. Dans la plupart des cas, il n'a pas été nécessaire de l'administrer en plus grande quantité qu'on aurait fait le sulphate de quinquina. Cette découverte est une des plus précieuses qui aient été faites dans ce département, depuis un nombre d'années.

« Un fabricant de Paris vient de tanner des peaux de lièvre et de lapin, dont on peut faire des chaussures comparables aux meilleures peaux de cheval et de veau. Plusieurs échantillons de ces peaux nous ont été présentés et paraissent ne rien laisser à désirer sous le rapport de la finesse et du poli. Nous avons vu des tiges de bottes d'une consistance très-solide, des peaux de lapin maroquinées pour souliers de femmes, d'autres peaux plus souples destinées à la fabrication des gants. Le prix en est de beaucoup inférieur à celui des peaux ordinaires. Nous espérons pouvoir donner bientôt des renseignemens circonstanciés sur cette intéressante découverte, dont l'auteur s'est muni d'un brevet." *Journal Français,*

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.—Il a été dit dans les journaux, il y a quelque tems que Thomas Drummond, pauvre journalier de Penshaw, dans le comté de Durham, réclamait le titre de *Comte de Perth*. En effet le 28 du mois dernier, une pétition au roi de Thomas Drummond de Penshaw, réclamant le titre et la dignité de comte de Perth, forfait par la condamnation de son grand père, James Drummond, vulgairement nommé le comte de Perth, pour être entré dans la rébellion d'Ecosse en 1745, a été, en vertu de l'ordre de référence de sa majesté, présentée à la chambre des lords, et par elle référée à un comité de privilèges.

On dit que lord Cumbermere revient des Indes avec des *lauriers d'or*. Le héros de Bhurtpour a, dit-on, réalisé £140,000 sterling par cette expédition.

FRANCE.—Les amusemens de Paris ne sont point interrompus par les querelles politiques et les embarras financiers du pays. Le 31 du mois passé, dit le *Spectator* du 5 Juin, le duc d'Orléans a donné une fête brillante au roi et à leurs majestés napolitaines. Le nombre des convives était de trois mille, parmi lesquels il y avait cinq cents hommes de lettres. Il y a eu à l'occasion quelque démêlé entre le militaire et la populace. Le correspondant parisien du *Morning Chronicle*, l'ex-membre pour Sudbury, à ce que nous croyons, qui a un appétit désordonné pour les trahisons et les stratagèmes, et qui ne manque jamais de voir une révolution où d'autres ne voient qu'une étourderie, fait de cet

incident une affaire de la plus grande importance ; et, cependant, tout le dommage dont il peut parler avec certitude, c'est le renversement, non pas achevé, mais seulement commencé, d'une statue !

On a distribué le prospectus d'un journal qui sera publié en Afrique pendant la durée de l'expédition, sous le nom d'*Estafette d'Alger*, rédigé et imprimé sur la plage africaine. Ce journal, qui donnera tous les détails qui se rattachent à l'expédition, et paraîtra par numéros, est annoncé pour le lendemain du jour du débarquement. Le rédacteur principal de cette feuille est M. MERLE, secrétaire de M. de Bourmont.

L'Ex-Directeur Louis Jérôme Gouiza, homme de bien et de mérite, est mort à Paris, le 30 mai, à l'âge de 85 ans.

ESPAGNE.—*Madrid, 20 Mai.*—Un bruit de la plus haute importance vient de se répandre dans tous nos cercles politiques, par suite de lettres reçues aujourd'hui d'Aranjuez, d'après lesquelles il paraîtrait que, dans un Conseil des Ministres qui a eu lieu le 18 au soir, on a arrêté que les Cortès du royaume seront réunies pour la fin de Septembre, et que déjà l'ordre de les convoquer a été donné à la députation générale du royaume, à laquelle la convocation appartient de droit.

Cette importante mesure prend son origine dans l'usage où on était anciennement, de convoquer les Cortès du royaume au moment de la naissance de l'héritier présomptif de la couronne ; et c'est, dit-on, pour donner toute la solennité nécessaire à cet événement, et faire prêter serment d'obéissance, quelque soit le sexe de l'enfant, que les Cortès sont convoquées. Cependant quelques lettres de personnages éminens assurent qu'il pourrait se faire que l'on soumit à l'examen des Cortès des objets de modification dans les lois constitutives de ce royaume ; car, outre que le gouvernement, par des mesures partielles, semble tendre vers des changemens fondamentaux, les Ministres dans des conversations confidentielles, se sont quelquefois montrés convaincus de la nécessité d'apporter quelques modifications à la constitution politique de ce pays.

Le Gouvernement a changé son plan à l'égard de l'expédition qui doit être envoyée contre le Mexique. Ce qui suit est ce que disent des gens bien informés sur le sujet : Il sera embarqué environ 4,000 hommes, de bonnes troupes aux différens ports de la péninsule ; leur point de ralliement seront les Iles Canaries, où il y a déjà 2,000 hommes. Ces troupes seront transportées de là à la Havane, où on leur ajoutera 8,000 hommes de troupes. Ces 14,000 hommes doivent former l'expédition, dont le commandement en chef sera

donné au marquis de las Amarillas, qui est un des plus anciens et des meilleurs généraux qui soient dans le service espagnol.

GRECE.—*Syra, 29 Avril.*—Il a éclaté ici, le 24, une révolte, à l'occasion d'un nouveau décret du gouvernement qui partage en deux classes les commerçans, avec établissement de certains privilèges. Le président, ayant été instruit de cet événement, est arrivé sur une corvette russe, et a fait saisir les plus mutins, qui ont été transportés, pour être jugés, à Napoli de Romanie.

Il est arrivé à Québec, dimanche dernier, un vaisseau parti de Sligo le 20 Juin. Le roi était encore vivant à cette date, ou du moins le 17 ou le 18 Juin. C'était même le bruit courant à Sligo qu'il était un peu mieux.

Par un vaisseau arrivé récemment à New-York, il a été reçu des journaux de Gibraltar jusqu'au 9 Juin. Suivant ces journaux, aucune partie de l'expédition française n'avait été vue à la hauteur d'Alger, le 6 Juin, mais par un vaisseau arrivé le 9, on apprenait qu'il avait été vu, le 28 et le 29 Mai, à la hauteur des îles Baléares un grand nombre de vaisseaux cinglant vers le sud, et qu'il avait fait un fort vent de sud-ouest trois jours après.

La lettre suivante, datée de Malte le 2 Juin, annonce le sort affreux des équipages de deux brigantins français qui furent jettés sur la côte d'Alger dans un coup, de vent.

“Le détail suivant de l'outrage le plus barbare commis par les habitans du territoire du dey d'Alger sur les équipages de deux malheureux vaisseaux de la marine française, nous a été communiqué par le capitaine Hastings du brigantin de sa majesté le *Ferret*, qui est arrivé de ces parages le 29. Le 20, le capitaine Hastings arriva devant Alger avec des lettres du vice-amiral Sir Pulteney Malcolm au commandant de l'escadre française qui bloque ce port. Il paraît qu'un brigantin français venant de Toulon avec des dépêches, avait rencontré un autre brigantin de l'escadre de blocus, qui avait offert de le conduire au commodore; mais en conséquence d'un épais brouillard, ils furent tous deux poussés à la côte le 17, et le commandant français ne savait pas quel avait été le sort de leurs équipages lorsque le capitaine Hastings arriva. Il fut en conséquence donné permission au *Ferret* d'entrer dans le port; et le capitaine apprit avec horreur, à son arrivée à la résidence du consul anglais, que cent dix têtes des marins de sa majesté très chrétienne avaient été apportées au palais du dey, et que le plus ancien capitaine et huit matelots étaient les seuls qui eussent

été amenés vivants dans la ville. Malgré cet horrible massacre, il ne manquait pas moins de 70 hommes, qu'on croyait avoir été massacrés aussi, le dey ayant offert une récompense de 200 piastres pour chaque tête de Français qu'on lui apporterait. Ce renseignement fut obtenu sur le lieu, des consuls étrangers résidant à Alger, dont quelques uns avaient vu les têtes des Français ainsi barbarement entassées, et d'autres avaient conversé avec le capitaine français échappé comme par miracle, et dont le récit faisait frissonner d'horreur."

KINGSTON, (H. C.) 20 juillet.—Tous les profits qui proviennent du "Catholic," (papier-nouvelles) seront appliqués à l'aggrandissement de l'église catholique; ou, si les fonds le permettent, à aider à l'érection d'une nouvelle église, dont il paraîtrait y avoir un plus grand besoin, par l'émigration considérable de catholiques. Une église spacieuse et d'une certaine magnificence est une chose d'autant plus à désirer à Kingston, que cette ville est maintenant le siège de l'Evêque, et qu'on se propose d'y établir une université catholique.

On lit le paragraphe suivant dans le *St. Catherine Journal* :
 "Alfred BARRÉTT, écuyer, qui a agi comme principal ingénieur, pendant plusieurs années, au Canal de Welland, à la grande satisfaction de toutes les parties intéressées, a été invité dernièrement par le gouvernement du Bas-Canada à aider à l'exploration de la meilleure route pour le canal projeté du St. Laurent, d'après l'acte passé à cet effet, dans la dernière session de la Législature, et il se rendra au Côteau du Lac, dans le cours du mois prochain, pour l'exécution des devoirs qui lui sont assignés."

Les derniers journaux américains contiennent les détails d'un duel atroce et fatal, qui a eu lieu, le 17 Juin, à Iberville, dans la Louisiane, entre un Dr. SMITH et un Dr. JEFFERIES. Arrivés au lieu fixé, les deux champions se tirèrent leurs pistolets à huit pas de distance, et se manquèrent. A la seconde décharge, Smith eut le bras droit cassé, et à la troisième, le même Smith tirant de la main gauche, Jefferies reçut une blessure grave à la cuisse. Loin de faire cesser le combat alors, les seconds permirent aux champions de s'approcher à six pas l'un de l'autre, afin de pouvoir se tirer plus sûrement; et en effet, à la quatrième décharge, Smith fut tué roide, et Jefferies reçut une blessure dont il mourut au bout de quatre heures. Il est à croire, et à espérer, pouvons-nous dire, pour le bien de l'humanité, que les seconds seront poursuivis et punis d'une manière aussi proportionnée à leur délit que le per-

mettent les lois de la Louisiane contre le duel. Si nous ne nous trompons pas, la loi est plus sévère dans cet état et dans la Floride, au sujet des duels, que dans tout autre état de l'Union Américaine.

Un de ces combats à coups de poings, décorés en Angleterre du titre de *partie de pugilat*, a été fatal, dernièrement, à l'un des champions, qui a été emporté horriblement blessé et sans connaissance, du lieu du combat, et est mort, quelques heures après, dans une taverne. Il était sorti des ordres pour l'appréhension de son antagoniste et des seconds, comme coupables d'homicide simple (*manslaughter*); mais il semble qu'on ne devrait pas s'en tenir là, et que la législature devrait intervenir pour prohiber ces sortes de combats, qui ont leurs règles comme le duel, et sont quelquefois suivis de conséquences encore plus funestes, comme il est arrivé dans le cas dont nous parlons. Le champion vaincu et tué, M^rKAY, était écossais, et son antagoniste, BYRNE, Irlandais; et le bruit se répandit bientôt partout que le dernier avait eu trop souvent recours à la ruse (de se laisser choir) pour ne pas succomber sous les coups d'un adversaire plus vigoureux; de là une espèce d'émeute à Glasgow et ailleurs, des batteries sans nombre, beaucoup de sang répandu, et quelques individus massacrés.

Il a été reçu à Québec des papiers de la Trinité jusqu'au 24 Juin. Ils parlent des récoltes comme à peu près perdues dans presque toutes les Iles, en conséquence du temps pluvieux qu'il y avait fait. On lit ce qui suit dans le *Free-Press* de la Grenade du 2 Juin.

“ Il a fait un temps en partie sec quelques uns des derniers jours de la semaine passée, mais le temps n'était nullement assuré. Il est encore tombé de fortes ondées hier, et il a plu sans discontinuer toute cette avant-dinée. L'espérance de pouvoir recueillir le reste de la récolte sur plusieurs plantations est entièrement perdue. Les journaux et les lettres des colonies voisines donnent des détails affligeants de l'effet des pluies continuelles qu'il y a fait. On dit que dans l'île d'Antigue, si accoutumée à souffrir des effets de la sécheresse, le dommage causé par des pluies presque continuelles diminuera la récolte de cette année d'environ 3000 barriques.”

Une lettre de la Trinité, du 19 Juin, dit : “ Il continue à faire un temps terrible : depuis le 1er. il a plu jour et nuit. Les vaisseaux sont obligés de s'en retourner avec du lest, ou une partie seulement de leurs cargaisons. Une lettre du 25 s'exprime ainsi : ” Le temps est si défavorable qu'il est impossible de se procurer du sucre, même à 45s. les cent livres, qui est

le prix offert. Les vaisseaux européens qui sont ici depuis cinq ou six mois, s'en retournent à lest, ou avec des demi-cargaisons. Il en est parti cinq ou six, la semaine dernière, avec du lest. Plusieurs planteurs se trouveront presque ruinés."

Dimanche à Lundi dans la nuit, des personnes mal intentionnées sont entrées dans l'Eglise des Récollets de cette ville, par une fenêtre que l'on a trouvée ouverte du côté du N. O. et y ont commis toutes sortes de déprédations. Ils ont tout bouleversé, dépouillé tous les autels de leurs ornemens, enlevé la dorure du tabernacle, déplacé les chandeliers, &c. et ont fait un amas du tout à la grande porte qu'ils n'ont pu ouvrir. Ils ont seulement enlevé une lampe de cuivre. On ne nous communique point d'autres détails.—*Minerve.*

Naufrages, accidens, &c.—La goélette *Neptuné*, capitaine BOUDREAU, arrivé à Québec le 26, de Gaspé, a apporté la nouvelle qu'un brig, venant de Belfast, avait fait naufrage le 3, sur le cap Rosier, et qu'une trentaine des passagers s'étaient noyés. Une partie de ceux qui avaient échappé au naufrage avaient été recueillis par un autre vaisseau qui descendait, et les autres s'étaient répandus dans les endroits voisins du cap.

Le capitaine Boudreau rapportait aussi qu'une petite barque d'environ quarante tonneaux avait été jettée à la côte en même temps, et que le capitaine et l'équipage s'étaient noyés.

Un nommé Blaise MORIN, s'est noyé en se baignant, à Taniata, dans la rivière Etchemin.

Lundi dernier, un nommé George Briggs, arrivé depuis peu d'Angleterre, s'est jetté dans le fleuve vis-à-vis de la rue St. Joseph, et s'est noyé.

MARIÉ :—En cette ville, Mercredi dernier, Charles T. GRACE, écuyer, Avocat, à Dlle Ann WALTON.

DÉCÉDÉ :—En cette ville, le 29 du courant, Mr. Peter MARTINANT, âgé de 53 ans.

A la Rivière du Loup, le 25, à l'âge de 89 ans, Madame Thérèse BOILLARD, veuve de feu Mr. Louis BOURRET.

COMMISSIONNÉS :—L'honorable T. COFFIN, F. BOUCHER et H. HENRY, écuyers, Commissaires pour la bâtisse et la réparation des églises, dans le District des Trois-Rivières ;

MM. Abraham DYKEMAN, Wm. GILMOR, Et Ed. ROUSSEAU, Médecins et Chirurgiens.

LE Soussigné, Imprimeur et Propriétaire de LA MINERVE, informe ses amis et le public qu'il a acquis de Mr. JAMES LANE tout son fonds d'Imprimerie, Presses, Caractères, &c. ; ce qui joint à son propre fonds déjà considérable, et comprenant un grand assortiment de Caractères Neufs et d'un goût nouveau, le met en état d'exécuter dans les Langues Française, Anglaise ou Latine, avec élégance et promptitude, tous les Ouvrages qu'on voudra bien lui confier, tels que PAMPHLETS, CARTES, AFFICHES, LETTRES CIRCULAIRES, &c. &c. &c. Il croit devoir saisir cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'ont encouragé jusqu'au présent, et il se flatte que ses efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien l'employer, lui mériteront la continuation de la faveur du public.

Le Bureau de LA MINERVE est maintenant établi au No. 29, rue St. Paul, près du Marché Neuf, au lieu ci-devant occupé par Mr. James Lane.

LUDGER DUVERNAY.

Montréal, 9 Sept. 1829.

RECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPIQUES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie rebus*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Snyans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière* : *Que j'aime à voir les hirondelles*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Epigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Cures et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des TAPIS DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue des Sœurs Grises, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GEOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCE, &c. &c. **M. BIBAUD.**

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissements ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, L'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché Seul. **M. BIBAUD.**

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, BROCHURES, AVERTISSEMENTS, &c.